

La lettre d'info du CIO

N°14 - septembre 2013

Formations et diplômes



• 5 ans de formation et un grade master pour les orthophonistes

C'est officiel ! Avec le décret du 30 août, publié au BOEN du 5 septembre 2013, les études

d'orthophonie passent à 5 ans. Cette réforme concerne les étudiant-e-s entré-e-s en formation en septembre 2013 et qui, après un cursus de 10 semestres et l'obtention de 300 ECTS, sortiront en 2018 avec un diplôme au grade Master.

En 1er cycle, l'objectif est l'acquisition de connaissances en sciences de la vie, pathologie et physiopathologie, sciences physiques, sciences humaines et sociales et santé publique (approche fondamentale de l'être humain, prise en charge du patient...).

En 2e cycle, la formation vise l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques développant et approfondissant celles du 1er cycle, l'apprentissage du raisonnement clinique et l'intervention thérapeutique, une formation à la démarche scientifique en vue de la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession.

Conditions d'accès : Sous réserve d'avoir réussi l'examen d'aptitudes, les candidat-e-s à une inscription en vue du certificat de capacité d'orthophoniste doivent justifier, soit : du bac ; du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ; d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du bac en application de la réglementation nationale ; d'une qualification ou d'une expérience suffisantes (dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation).

Pour aller + loin : Site de la Fédération nationale des orthophonistes www.fno.fr

Source : la lettre d'information n°55 – septembre 2013 – Onisep Picardie



• Erasmus +, nouveau programme pour l'éducation et la formation 2014-2020

« Erasmus + » est le nouveau programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport proposé par la Commission européenne.

Fruit d'un accord conclu, le 26 juin dernier, entre les négociateurs du Parlement européen et ceux du Conseil de l'Europe, Erasmus + regroupe plusieurs programmes de formation tout au long de la vie : Erasmus, Leonardo da Vinci (qui devient « Erasmus + formation professionnelle »), Comenius and Grundtvig, Jeunesse en action et des programmes de coopération internationale : Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération pour les pays industrialisés.

Lancé fin 2013, il devrait permettre à plus de 4 millions de citoyens de vivre une expérience de mobilité européenne entre 2014 et 2020, proposant une approche intégrée et simplifiée à travers 3 actions clés : la mobilité, la coopération, le soutien aux réformes politiques.

En savoir + : consultez le site Erasmus +

<http://www.2e2f.fr/actualite/562/erasmus-nouveau-programme-pour-leducation-et-la-formation-2014-2020>

Source : Newsletter du Carif-Oref, SINFORMer n° 135 du 08 juillet 2013

Formations et diplômes (suite)



Tout sur le nouveau master MEEF

Les premiers candidats au master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) viennent tout juste de faire leur rentrée dans les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation). Petit point sur ce nouveau master appelé à former les enseignants de demain.

Depuis le mois de juillet 2013, les étudiants de licence ou, sous certaines conditions, de master 1 ou 2, qui veulent s'engager vers les métiers de l'enseignement doivent s'inscrire au master MEEF « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

De multiples choix de spécialités

Sous cette appellation générique, les étudiants ont le choix entre de nombreuses spécialités : se préparer aux métiers de professeur des écoles, de CPE (conseiller principal d'éducation), de professeur de mathématiques, d'anglais, de chinois.... Tous ces masters MEEF seront préparés dans les nouvelles ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation), ex-IUFM.

Cependant, ces nouveaux masters MEEF ne s'adressent pas uniquement aux étudiants souhaitant préparer le Capes (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire). Tout candidat de licence qui a envie de travailler dans le domaine de l'éducation peut postuler car il existe également des spécialités telles que « formateur en entreprise » ou « éducateur » qui ne relèvent pas du concours de l'Education nationale.

Le master MEEF : un vrai diplôme national

Master au rabais ? Faux master ? Pas du tout. Ce master est un vrai diplôme national qui répond au cahier des charges exigé pour un master. Il est délivré par les universités et concilie à la fois les exigences d'un concours de l'Education nationale, celles d'un master et la titularisation des futurs enseignants.

Réussir à la fois le concours et les examens de M1

L'inscription en première année de master est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux nouveaux concours enseignants. L'admission, à l'issue des épreuves du concours, devra être doublée d'une réussite aux examens de première année de master afin d'intégrer la seconde année à la rentrée suivante.

Les candidats déjà titulaires d'un diplôme de master, ou équivalent, pourront également se présenter au concours.

Avoir un avis favorable du tuteur pour être titularisé

Les lauréats seront durant l'année de M2 fonctionnaires stagiaires, rémunérés à temps plein mais travaillant à mi-temps dans une école et à mi-temps à l'université. Les stagiaires ne seront titularisés en fin de M2 qu'à une double condition : avoir obtenu le master et recevoir un avis favorable de la part des inspecteurs académiques et/ou des tuteurs les ayant suivi durant leur stage en responsabilité.

Les élèves ayant échoué au concours en M1 pourront le représenter en M2

Les étudiants qui auront validé leur première année de master mais échoué au concours, pourront passer en 2ème année. Ils ne bénéficieront cependant pas du statut de fonctionnaire stagiaire. L'université devra leur proposer un bilan d'orientation afin de mieux redéfinir leur projet professionnel. S'ils souhaitent toujours devenir enseignant dans l'Education nationale, ils pourront suivre un parcours spécifique leur permettant de représenter le concours tout en validant le master.

Source : <http://www.actuel-cidj.info/Front/accueil.aspx> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67107/tout-comprendre-du-master-meef-et-des-concours-enseignant-la-f.a.q.html>



• Numérique, orientation : Les régions aux commandes

Alors que s'effectue la première rentrée de gauche, l'Association des régions de France (ARF) estime qu'elle est "au coeur" de la nouvelle politique éducative. Alors il faut du changement. Et les régions entendent mettre en place des internats de réussite, réformer la carte des formations, prendre en charge l'orientation, multiplier les usages du numérique, en partenariat avec l'Etat et les établissements. L'ARF fixe déjà le moment de la naissance d'une nouvelle école. Et sous-estime probablement les freins étatiques.

Lire l'article : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/09/05092013Article635139620691299847.aspx>



• Enseignement supérieur et recherche. Du projet à la loi ESR...

Le 9 juillet dernier, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi ESR. Quelques points à retenir...

Orientation : Avant leur orientation dans l'enseignement supérieur, les jeunes doivent disposer de statistiques concernant la réussite aux examens et diplômes, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

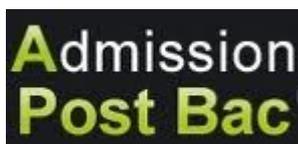
IUT et STS : La loi ne parle pas de quotas, mais indique que « des pourcentages minimaux » de bacheliers professionnels et technologiques iront respectivement en STS et IUT. Ces pourcentages seront arrêtés par le recteur, après concertation au niveau académique.

CPGE : La double inscription des élèves de CPGE à l'université est rendue obligatoire, avec paiement des droits d'inscription universitaires.

Etudes de santé : La loi ouvre à expérimentation dans l'accès aux études de santé, pour une période de 6 ans.

- Expérimentation en PACES avec l'organisation d'épreuves d'évaluation dès le début de l'année universitaire pour réorienter les étudiants en échec plus rapidement (15% des effectifs au maximum).
- Expérimentation encore, avec l'ouverture de l'admission en 2^e ou 3^e année des études de santé à des étudiants ayant obtenu une licence adaptée.
- Expérimentation toujours, avec la création d'une première année commune aux formations paramédicales, à l'exception de la formation d'infirmier.

Source : Coups de vent n°180 Onisep Bretagne septembre 2013



• APB : Les chiffres 2013

Le ministère de l'Enseignement supérieur a publié les chiffres de la procédure d'Admission Postbac pour l'année 2013.

Premier constat : la répartition des premiers vœux est assez stable avec 34 % de bacheliers (toutes filières confondues) qui choisissent la licence universitaire et 47% des bacheliers généraux, 33,29 % qui choisissent une STS, 14,56 % qui souhaitent intégrer un IUT, 8,27 % une CPGE, 4 % une école (ingénieurs, commerce, architecture...) et 5 % une autre formation.

Concernant, l'utilisation d'APB, les élèves effectuent en moyenne 5,84 vœux. Le ministère déplore qu'« un nombre encore trop important de jeunes » abandonnent la procédure A.P.B. ou ne valident pas leurs choix (12 % du total des candidats).

Le ministère relève par ailleurs un problème d'orientation des bacheliers professionnels et technologiques. « Les chiffres 2013 montrent également que les bacheliers professionnels sont trop peu nombreux à poursuivre des études (47 %) et que les bacheliers technologiques demandent en premier vœu, majoritairement les filières S.T.S., par crainte de ne pas être acceptés en I.U.T. ».

Source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid72324/admission-post-bac-premiers-resultats.html>

Emploi et métiers



• Sapeurs pompiers : 200 volontaires à recruter

Le maire de Nouméa souhaite recruter d'ici 2015 environ 200 pompiers volontaires pour compléter les effectifs du centre principal de sa commune.

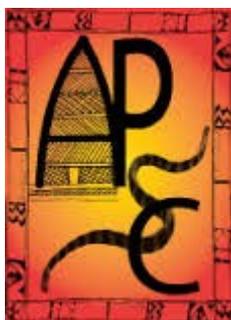
Pour devenir pompiers volontaires, il faut être âgé de plus de 18 ans, satisfaire aux conditions médicale et physique (examen lors de l'engagement), et avoir de la disponibilité.

Pour s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire, il faut adresser sa candidature au centre de secours de la commune de son choix (lettre de motivation CV et copie de titre, diplôme ou attestation de formation).

Côté indemnisation, un volontaire est rémunéré à l'heure, à un pourcentage du SMG (salaire Minimum Garanti) et selon le type de mission effectué.

Pour plus d'informations, contacter le centre de secours choisi.

Sources : *Les Nouvelles Calédoniennes du 18/09/2013 et M. Philippe Buama président de l'Union des Sapeurs-pompiers de Nouvelle Calédonie*



• Association des Professionnels de Santé Calédoniens

Quelques professionnels de Santé calédoniens se sont rassemblés pour constituer une association dont l'ambition première est de promouvoir les métiers de la santé et de permettre à de nombreux calédoniens d'y accéder.

Sur le site de l'association www.apsc.nc, il est possible de télécharger des fiches métiers des différentes professions médicales (médecin, chirurgien dentiste, pharmacien, sage-femme) et professions paramédicales (kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, podologue, psychologue, psychomotricien).

Infos diverses



• Fête de la citoyenneté – collège Magenta

Le collège de Magenta a prolongé, jeudi 26 septembre 2013, la Fête de la citoyenneté, en organisant une journée citoyenne avec plusieurs séances pédagogiques destinées aux collégiens.

Pour ne pas perturber les élèves, des créneaux horaires ont été aménagés avec les professeurs et les intervenants extérieurs pendant les heures de cours. Les grandes institutions du territoire étaient représentées : La police nationale, le Congrès, les provinces ou encore la Mij. Elles ont animé différents ateliers pédagogiques autour d'un grand thème. Par exemple, le vice-

rectorat a organisé des activités sur le thème de la santé. D'autres intervenants ont abordé d'autres grands thèmes comme l'écologie, internet ou encore la sécurité routière.

Comme l'ont souligné le principal, M. Faure et la principale adjointe Mme Hainaut, « le but de cette journée est d'amener les élèves à s'exprimer à travers des débats, des projections de films, autour des notions de partage et de respect. Le respect de l'adulte, des professeurs, de la parole. Le respect entre garçons et filles, le respect du corps... En fait, c'est faire accepter les différences de l'autre et les comprendre. Notre souhait c'est que les élèves reçoivent ce message et puissent l'appliquer pas seulement pour cette journée-là mais après, entre eux. »

Sources : *M. Faure, principal du collège de Magenta - Les Nouvelles Calédoniennes du 24 et 27 septembre 2013*